



AGA: EUFMD/X/87/1

RAPPORT  
DE LA  
QUARANTE-NEUVIEME SESSION DU  
COMITE EXECUTIF  
DE LA  
COMMISSION EUROPEENNE DE  
LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

tenue à

Berne (Suisse)

10 - 13 février 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

W/Z1693/c



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
1. Adoption de l'ordre du jour	1
2. Rapport du Comité exécutif à la Commission	2
3. Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1985-86	2
3.1 Prophylaxie en Europe	3
3.2 Situation de la fièvre aphteuse en Italie	3
3.3 Campagnes de vaccination	4
3.4 Situation de la fièvre aphteuse dans les autres régions	5
4. Maladie vésiculeuse du porc	5
5. Activités du Groupe de recherche	5
6. Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux	6
7. Banque de vaccin	6
8. Guide à l'évaluation économique des programmes de vaccination antiaphteuse	7
9. Examen des politiques actuelles de la Commission	7
10. Rapport financier et approbation du budget	7
11. Politique future de la Commission	11
12. Autres questions	11
13. Adoption du rapport	13



## Introduction

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa quarante-neuvième session à l'Office vétérinaire fédéral de Berne (Suisse), du 10 au 13 février 1987.

### Etaient présents:

Dr A. Rojahn, République fédérale d'Allemagne, Président  
M. W.H.G. Rees, Royaume-Uni )  
Dr L. Perpère, France ) Vice-Présidents  
Dr F. Walla, Autriche  
Dr N.T. Belev, Bulgarie  
Dr C.A.M. de Andrade Fontes, Portugal  
Dr R. Berger, Finlande  
Dr P. Gafner, Suisse  
Dr J.G. van Bekkum, Pays-Bas, Président du Groupe de recherche

### Secrétariat

Dr P. Stouraitis  
Secrétaire  
de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Melle J. Raftery  
Assistance administrative  
de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Au nom du Ministre de l'agriculture, le Dr P. Gafner a souhaité aux participants la bienvenue en Suisse et un séjour très agréable dans ce pays. Il a brièvement évoqué la longue association de la Suisse avec les travaux de la Commission et il a souligné l'importance capitale pour le cheptel européen du rôle que joue cette dernière en suivant les progrès de la lutte contre la fièvre aphteuse et de l'éradication de la maladie dans le continent européen.

En ouvrant la session, le Président a remercié le Gouvernement helvétique d'avoir hébergé la quarante-neuvième session du Comité exécutif.

### Point 1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant a été adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours de l'exercice écoulé

3. Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1985-86
  - Situation et prophylaxie en Europe
  - Situation de la fièvre aphteuse en Italie
  - Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe
  - Situation de la fièvre aphteuse dans les autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe
4. Maladie vésiculeuse du porc en Europe
5. Activités du Groupe de recherche (question renvoyées au Groupe par la Commission)
  - Méthodologie pour la recherche de l'origine de l'infection dans les foyers aphteux apparus en Europe
6. Régionalisation de la production de vaccin anti-aphteux
7. Banque de vaccins
8. Etude de la rentabilité de la politique de vaccination en Europe
9. Examen des politiques actuelles de la Commission
  - Importations de viande
  - Circulation des animaux
10. Rapport financier et approbation du budget
11. Politique future de la Commission
12. Autres questions
13. Adoption du projet de rapport de la session

#### Point 2 Rapport du Comité exécutif à la Commission

Le rapport sur les activités de la Commission durant la période qui s'est écoulée depuis la vingt-sixième session de la Commission tenue à Rome en avril 1985 a été présenté par le secrétaire.

Le Comité a examiné le rapport et a décidé qu'il devrait être présenté à la vingt-septième session de la Commission en avril 1987, après avoir subi quelques amendements.

#### Point 3 Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1985-86

Le Comité a noté avec satisfaction la situation favorable de la fièvre aphteuse en Europe. Toutefois, les épizooties de fièvre aphteuse en Italie ont causé de vives préoccupations durant la période considérée.

En ce qui concerne la situation en Italie, voir le point 3.2.

Le Comité a noté que la maladie continuait à causer de sérieux problèmes en Turquie (Anatolie) et il a exprimé l'espoir qu'avec l'accroissement de la production dans le nouveau laboratoire de production de vaccin d'Ankara, la Turquie serait en mesure d'étendre son programme national de prophylaxie et de lutte antiaphteuse (voir point 3.3).

Le Comité a réaffirmé que des informations sur les foyers devaient être fournies immédiatement après leur détection.

En ce qui concerne l'URSS, le Comité a apprécié les renseignements fournis par les services vétérinaires nationaux sur la situation de la fièvre aphteuse. Les informations sur la politique appliquée et sur le nombre des cas et des animaux en cause dans les foyers signalés ont aussi été jugées importantes.

### Point 3.1 Prophylaxie en Europe

Le Comité a estimé que le programme prophylactique actuel en Europe devait être poursuivi. Il faut toutefois veiller à la vaccination des animaux, spécialement de ceux qui sont destinés à l'exportation vers des zones où la maladie est présente, en tenant compte des exigences du pays importateur.

Le Comité a souligné la nécessité d'inactiver effectivement le vaccin et de contrôler son innocuité afin d'éviter le risque d'introduction du virus par la vaccination.

Les producteurs de vaccins devraient veiller à utiliser l'inactivant le plus approprié.

### Point 3.2 Situation de la fièvre aphteuse en Italie

La situation de la fièvre aphteuse en Italie a été discutée à diverses sessions de la Commission européenne FAO de lutte contre la fièvre aphteuse et de son Comité exécutif.

Les mesures suivantes ont été prises par la Commission pour aider les autorités italiennes à faire face à la situation:

- A la requête des services vétérinaires italiens, une réunion spéciale du Comité exécutif a eu lieu à l'occasion de la réunion de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, tenue à Berlin en septembre 1986.
- Une mission FAO/EUFMD a parcouru l'Italie du 6 au 10 octobre 1986 pour examiner et discuter la situation de la fièvre aphteuse. Le rapport de cette mission a été officiellement présenté au Directeur général des services vétérinaires italiens au Ministère de la santé à Rome le 10 novembre 1986.

- Le secrétaire de la Commission a présenté le rapport de la mission lors de cinq réunions tenues au niveau régional en Italie, du 29 novembre au 12 décembre 1986.

L'assistance fournie par le Directeur général des services vétérinaires italiens et par les autorités vétérinaires régionales pour assurer le bon déroulement des missions EUFMD en Italie a été vraiment appréciée.

Le Comité a recommandé que le cas italien soit étudié à fond par la Commission et que les problèmes rencontrés par les services vétérinaires italiens locaux, régionaux et nationaux soient analysés pour éviter le retour de semblables situations dans l'avenir.

Le Comité a approuvé le rapport de la mission FAO/EUFMD sur la situation de la fièvre aphteuse en Italie, ainsi que toutes les mesures prises à cet égard, spécialement par le Secrétaire. En outre, le Comité a recommandé que, comme l'ont demandé les autorités vétérinaires italiennes, les rapports sur la situation de la fièvre aphteuse en Italie, y compris ceux des trois experts, ainsi que toutes les mesures prises à cet égard, soient portés à la connaissance de la vingt-septième session de la Commission pour qu'elle en discute. Le secrétaire a été prié de préparer un résumé des rapports pertinents, pour faciliter le débat.

### Point 3.3 Campagnes de vaccination

Le Comité s'est déclaré satisfait du déroulement des campagnes de vaccination dans la zone tampon en 1985 et 1986 et des dispositions prises pour fournir du vaccin en 1987. Cette action a été menée conformément à la recommandation formulée par le Groupe FAO/CEE/OIE de la fièvre aphteuse et à la demande des pays concernés par la zone tampon.

Le Comité a noté que la Turquie n'aurait pas besoin de vaccin pour les campagnes de 1987 car une quantité suffisante de vaccin de production nationale serait disponible pour la vaccination dans la zone tampon et dans le reste de la Thrace turque.

Le Comité a recommandé la poursuite des campagnes de vaccination dans la zone tampon. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par la seconde vaccination pratiquée par la Turquie dans la zone tampon en 1986, sans consultation préalable ni des pays concernés par la zone tampon ni du Groupe FAO/CEE/OIE de la fièvre aphteuse, comme l'avait recommandé la Commission à sa vingt-sixième session en 1985.

Le Comité a souscrit à la proposition faite par le Groupe FAO/CEE/OIE de la fièvre aphteuse, lors d'une réunion tenue le 4 décembre 1986 à Bruxelles, à l'effet qu'une mission visite la zone tampon et le laboratoire de la fièvre aphteuse en Turquie, pour examiner la politique de vaccination antiaphteuse dans cette région.

Quant à la possibilité d'évaluer le degré d'immunité des animaux vaccinés dans la zone tampon, le Comité, tenant compte de l'opinion du Groupe de recherche, est convenu que le secrétaire devrait recueillir des données sur la répartition des troupeaux, leur composition et le taux de charge dans la zone tampon, pour permettre au Groupe de recherche d'étudier cette question.

#### Point 3.4 Situation de la fièvre aphteuse dans les autres régions

Examinant la situation de la fièvre aphteuse dans les autres régions, le Comité a exprimé des préoccupations concernant la situation de la fièvre aphteuse au Proche-Orient, car cette région constitue un important réservoir de virus aphteux de types exotiques pour l'Europe et fait peser une menace potentielle sur le cheptel européen.

Le Comité a souligné que la Commission et les organisations internationales concernées devraient s'efforcer d'obtenir des informations plus fiables et plus détaillées sur l'incidence de la maladie, les souches de virus présentes au Proche-Orient et les facteurs épidémiologiques qui contribuent à la persistance de la maladie dans cette région.

Le Comité a recommandé que la Commission accorde une attention particulière à cette région et fournisse, par l'intermédiaire de la FAO, une assistance technique aux programmes entrepris dans cette région pour combattre et éradiquer la fièvre aphteuse.

#### Point 4 Maladie vésiculeuse du porc

Le Comité a noté la situation favorable existant à cet égard en Europe. Il a recommandé aux pays de continuer à surveiller la maladie.

#### Point 5 Activités du Groupe de recherche

Le Comité a noté avec satisfaction le travail accompli par le Groupe de recherche et les utiles conseils qu'il a prodigués à la Commission, spécialement au sujet des questions qui avaient été renvoyées à son examen.

Le Comité a recommandé que le Groupe poursuive et élargisse son étude de l'immunité au vaccin antiaphteux des jeunes animaux, y compris les porcs et les petits ruminants.

Les exigences en matière de contrôle d'innocuité des vaccins antiaphteux (projet de proposition pour la Pharmacopée européenne) devraient être examinées à la session que le Groupe de recherche tiendra en automne 1987.

Conformément à la proposition formulée par le Groupe de recherche à la session qu'il a tenue à Madrid en octobre 1986, le Comité a recommandé que le stock de virus de semence détenu à l'AVRI, Pirbright, soit éliminé.

Les directives proposées par le Groupe de recherche au sujet des méthodes de détermination de l'origine de l'infection dans les foyers aphteux ont été acceptées et le Comité est convenu qu'elles devaient être soumises à la vingt-septième session de la Commission, pour examen et approbation.

En ce qui concerne l'identification des souches vaccinales utilisées en Europe, le Comité a décidé que les informations fournies par les pays en réponse au questionnaire envoyé par le Secrétaire devraient être communiquées au Laboratoire mondial de référence. Le WRL devrait être invité à les compléter par les données disponibles sur la parenté sérologique et immunologique de ces souches. Toutes les informations à cet égard seraient discutées à la prochaine session du Groupe de recherche, en automne 1987.

Le Comité a demandé au Groupe de recherche d'examiner la possibilité d'étudier les effets des médicaments immunodépresseurs, comme les corticostéroïdes, administrés aux animaux après la vaccination antiaphteuse.

#### Point 6 Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux

Le Comité a examiné et discuté l'état actuel de la régionalisation de la production de vaccin antiaphteux et spécialement la question de la fourniture des vaccins à utiliser dans la zone tampon.

Le Comité a estimé qu'en attendant que l'Assemblée générale de l'OIE adopte en mai 1987 la recommandation formulée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Berlin, République démocratique allemande, septembre 1986), il n'était pas nécessaire que la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse continue à examiner cette question à ce stade.

#### Point 7 Banque de vaccin

Le Dr Rees, Royaume-Uni, a fourni des information sur la situation d'une banque internationale de vaccin antiaphteux constituée à l'AVRI, Pirbright, Royaume-Uni, avec la participation de sept pays. La possibilité d'inclure dans la banque le type ASIE-1 sera examinée prochainement par la Commission de la banque (la banque comprend actuellement les types O, C, A22 et A24).

La capacité de reconstitution et de conditionnement du vaccin est de 100 000 doses bovines par jour.

Le Dr Rees a déclaré que si d'autres pays désiraient adhérer à la banque ou utiliser ses installations pour leur vaccin, cette éventualité pourrait être envisagée. Des arrangements financiers appropriés devraient alors être passés avec la commission composée de chefs des services vétérinaires, qui est chargée du fonctionnement de la banque.

Le Comité approuve pleinement l'idée de la banque, et d'autres pays devraient considérer les avantages d'une banque de vaccin, spécialement pour les souches exotiques de virus.

**Point 8 Guide à l'évaluation économique des programmes de vaccination antiaphteuse**

Après avoir examiné le document final présenté, tel qu'amendé par le Groupe de travail, et tenant compte des résultats de l'exercice exécuté par sept pays, le Comité a jugé que ce modèle général était bien préparé et devait être soumis aux pays membres de la Commission pour qu'ils exécutent l'étude s'ils le désirent.

Les résultats de cette étude, quels qu'ils soient, devront être examinés à la lumière des avantages qu'ils présentent pour le pays concerné.

Le modèle d'analyse de rentabilité et les résultats de l'exercice exécuté par les sept pays membres participants devraient être soumis à la vingt-septième session pour examen et approbation.

Il a été convenu que le modèle et les études devraient être communiqués aux pays membres de la session.

Le Comité a demandé que le Dr G. Davies soit présent à la vingt-septième session, lors de l'examen de ce point.

Le Comité est prêt à aider à exécuter cette étude, si un pays membre le lui demande.

Le Comité désire exprimer sa satisfaction au Groupe de travail et aux pays qui ont exécuté l'exercice, pour l'excellent travail accompli.

**Point 9 Examen des politiques actuelles de la Commission**

Le Comité a examiné la recommandation révisée concernant les conditions proposées pour l'importation de viande de boeuf en Europe à partir des pays où la fièvre aphteuse est endémique et où elle est causée par des virus qui ne sont pas considérés comme exotiques pour l'Europe.

Il a été décidé d'apporter quelques amendements mineurs au texte final qui sera soumis à l'adoption de la vingt-septième session de la Commission.

Le texte révisé de la recommandation sur les animaux de boucherie et la viande en provenance de zones où sont apparues des souches exotiques du virus de la fièvre aphteuse ou dans lesquelles ont été utilisés des vaccins exotiques inactivés n'avait pas été reçu avant la réunion. Le Comité a donc recommandé que le Secrétaire envoie le texte révisé, dès qu'il sera disponible, aux membres du Comité exécutif pour qu'ils l'examinent avant qu'il soit présenté à la vingt-septième session pour approbation et adoption.

**Point 10 Rapport financier et approbation du budget**

L'assistance administrative a présenté a) l'état des promesses de contributions au 31 décembre 1986 (chiffres provisoires), b) la décomposition des dépenses effectives par rapport au budget approuvé pour 1986 et c) le budget proposé pour 1987.

a) Etat des promesses de contributions au 31 décembre 1986

Note a été prise des arriérés existant au 31 décembre 1986. Le Comité a exhorté les pays membres à faire en sorte que les contributions soient déposées comme le prévoit l'Acte constitutif, c'est-à-dire avant la fin du premier mois de l'année à laquelle elles s'appliquent (Art. XIII).

b) Décomposition des dépenses/budget approuvé 1986

Le Comité a été informé qu'une décomposition plus détaillée des dépenses, spécialement en ce qui concerne les missions effectuées par la Commission en Italie en 1986, serait communiquée à la vingt-septième session:

c) Budget proposé pour 1987

Ayant examiné le budget proposé pour 1987, le Comité a opéré les ajustements suivants:

Services contractuels

Il a porté de 8 000 à 10 000 dollars la contribution au Laboratoire mondial de référence de Pirbright. La FAO devrait fournir une contribution équivalente, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

Fournitures et matériel

(Fonctions spéciales, Article V de l'Acte constitutif) Il a été décidé d'affecter un montant de 18 000 dollars à cet effet.

Bourses/Voyages d'étude

Il a été décidé que le montant mis de côté pour les bourses d'étude devrait être porté de 5 000 à 6 000 dollars.

Après une brève discussion et après avoir reçu les éclaircissements de l'assistance administrative sur un certain nombre de points, le Comité a approuvé le rapport financier provisoire tel que présenté, à l'exception du crédit de 4 000 dollars pour le personnel temporaire, étant entendu que ce point serait examiné de plus près à la vingt-septième session.

Le Comité a aussi demandé qu'un tableau détaillé des économies réalisées en 1986 soit mis à la disposition de la vingt-septième session.

9042.00 MTF/INT/001/MUL - Commission européenne  
de lutte contre la fièvre aphteuse

Promesses de contribution au 31 décembre 1986 (chiffres provisoires)  
(en dollars E.-U.)

Gouvernement	Montants à recouvrer 31/12/85	Contributions 1986	Montants encaissés 31/12/86	Montants à recouvrer 31/12/86
AUTRICHE	0,00	4 270,96	4 270,96	0,00
BELGIQUE	0,00	7 118,28	7 118,28	0,00
BULGARIE	0,00	2 135,48	2 135,48	0,00
CHYPRE	0,54	711,82	711,82	0,54
TCHÉCOSLOVAQUIE*	0,00	4 270,96	4 270,96	0,00
DANEMARK	0,00	7 118,28	7 118,28	0,00
FINLANDE	0,00	4 270,96	4 270,96	0,00
FRANCE	-5 694,62	14 236,56	8 541,94	0,00
ALLEMAGNE	0,00	14 236,56	14 236,56	0,00
GRECE	0,00	2 135,48	2 174,11	-38,63
HONGRIE	0,00	4 270,96	4 270,96	0,00
ISLANDE	0,00	711,82	711,82	0,00
IRLANDE	0,00	2 135,48	2 135,48	0,00
ITALIE	4 289,70	14 236,56	19 063,75	-537,49
LUXEMBOURG	0,00	711,82	711,82	0,00
MALTE	0,00	711,82	711,82	0,00
PAYS-BAS	0,00	7 118,28	7 118,28	0,00
NORVEGE	2 135,48	2 135,48	4 270,96	0,00
POLOGNE	14 236,56	7 118,28	0,00	21 354,84
PORTUGAL	0,00	2 135,48	2 135,48	0,00
ESPAGNE	8 827,08	7 118,28	12 253,58	3 691,78
SUEDE	0,00	7 118,28	7 118,28	0,00
SUISSE	0,00	7 118,28	0,00	0,00
TURQUIE	3 360,38	4 270,96	0,00	7 631,34**
ROYAUME-UNI	-5 694,62	14 236,56	8 541,94	0,00
YUGOSLAVIE	0,00	4 270,96	4 270,96	0,00
	<u>21 460,50</u>	<u>145 924,64</u>	<u>135 282,76</u>	<u>32 102,38</u>

\* La Tchécoslovaquie est devenue membre le 1er janvier 1986.

\*\* La Turquie a fait les dépôts suivants sans spécifier le numéro du fonds fiduciaire auquel les contributions devaient être créditées:

	\$ E.-U.
18.6.79	2 933,84
28.7.81	7 736,44
2.10.81	<u>620,54</u>
	11 290,82

Ce montant est conservé dans un compte d'attente jusqu'à ce que les autorités turques précisent l'usage auquel il est destiné.

Fonds fiduciaire 9042 - Budget administratif pour 1987

(Ch. I - Dépenses administratives en vertu des Articles IV et XIII.3)

<u>.10 Personnel</u>	<u>Dollars E.-U.</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
01. P5 Spécialiste de la santé animale (12 mois)	75 000	
G6 Assistante administrative (12 mois)	39 000	
03. Assistance temporaire G2 (2 mois)	4 000*	
05. Heures supplémentaires - pour le personnel lors de la vingt-septième session	1 500	
	-----	119 500
.14 <u>Congé dans les foyers</u> Secrétariat, tous les deux ans		3 000
.20 <u>Voyages</u> - Secrétariat, Président et membres du Comité exécutif en cas de besoin		22 000
.30 <u>Services contractuels</u> - services du Laboratoire mondial de référence de Pirbright en 1987		10 000
.40 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u>		
.45 Frais de représentation	1 000	
.49 Divers	500	
	-----	1 500

(Ch. II - Dépenses urgentes en vertu de l'Article V de l'Acte constitutif)

.50 <u>Fournitures et matériel</u> (Fonctions spéciales/Article V de l'Acte constitutif)		18 000
Promesses de contributions 1987	dollars E.-U. 145 925**	
Solde provisoire 31.12.86	dollars E.-U. 69 144	
	-----	-----
	<u>215 069</u>	<u>174 000</u>
	Solde dollars E.-U.	41 069
		=====
	<b>COMPTE SPECIAL</b>	
.20 <u>Voyages</u> - Groupe de recherche		10 000
.30 <u>Services contractuels</u> - Etude conjointe sur les laboratoires		15 000
.34 Publication d'une brochure		6 000
.80 Bourses/voyages d'étude		6 000
	<b>Solde non engagé</b>	4 069
		=====
	Dollars E.-U.	41 069
		=====

\* Sous réserve de l'approbation de la vingt-septième session de la Commission

\*\* Ce chiffre ne comprend pas la contribution de l'Albanie, qui a adhéré à la Commission en novembre 1986. Le Comité exécutif à sa quarante-neuvième session a recommandé que, sous réserve de l'approbation de la Commission à sa vingt-septième session, que l'Albanie soit placée dans la catégorie VI et la contribution annuelle de ce pays soit fixée à 711,82 dollars. Cela porterait à 146 636 dollars le montant total promis pour 1987.

### Point 11 Politique future de la Commission

Il a été décidé de donner la priorité aux points suivants:

1. Analyse approfondie de la situation de la fièvre aphteuse en Italie (point 3.2).
2. Maintien de la zone tampon (point 3.3).
3. Analyse de rentabilité; après examen et approbation à la vingt-septième session du modèle proposé, la Commission fournira une aide aux pays qui désirent exécuter l'étude (point 8).
4. Elaboration de directives pour l'abattage systématique total ou partiel dans les foyers de fièvre aphteuse, y compris méthodes d'élimination des cadavres (point 3.2).
5. Elaboration de directives concernant les normes hygiéniques dans les grandes exploitations; le Secrétaire devrait recueillir des données pertinentes auprès des pays membres (point 3.2).
6. Etablissement d'un recueil des recommandations de la Commission depuis sa fondation (point 13).
7. Concentration des efforts sur le Proche-Orient dans le domaine de la fièvre aphteuse et fourniture de conseils techniques, par l'intermédiaire de la FAO, aux pays qui le demandent (point 3.4).
8. Renforcement de la collaboration technique avec la FAO dans les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse, y compris cours de formation/séminaires (point 3.4).

### Point 12 Autres questions

#### Composition de la Commission

Le Secrétaire a informé le Comité que l'Albanie est devenue membre de plein exercice de la Commission à partir du 25 novembre 1986. Le Comité a recommandé sous réserve de l'approbation de la Commission à la vingt-septième session, que l'Albanie soit placée dans la catégorie VI et que sa contribution annuelle soit fixée à 711,82 dollars.

Le Comité a réexaminé le désir exprimé par le Gouvernement d'Israël de devenir membre de la Commission. Cette question avait déjà été discutée à la quarante-huitième session du Comité tenue à Helsinki en avril 1986. Bien qu'aucun facteur nouveau ne soit intervenu à cet égard, le Comité a estimé que cette question devait être portée à l'attention de tous les pays membres de la Commission, à sa vingt-septième session.

### Questions administratives

Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur les difficultés financières que rencontre actuellement la FAO. Le Comité a été informé qu'il avait été proposé que, pour les années à venir, le coût de l'impression et de la traduction pour les réunions de la Commission soit pris en charge pour moitié par le budget ordinaire de la FAO et pour moitié par le budget administratif annuel de la Commission.

Ayant examiné cette proposition, le Comité a déclaré qu'elle était inacceptable et il a invité le Secrétariat à transmettre ses regrets à la FAO.

Après examen de la politique future de la Commission et des incidences financières des travaux à entreprendre, le Comité a appelé l'attention sur le fait que le solde non engagé dans le budget de 1987 ne laissait pas de marge pour des dépenses imprévues. Il a en outre estimé qu'il fallait tenir compte de la tendance inflationniste actuelle en examinant le montant des contributions des pays membres.

La dernière majoration des contributions avait été décidée à la vingt-quatrième session en 1981. Le Comité a estimé que le moment était venu de prévenir l'avenir et, pour éviter que les pays se trouvent confrontés à une demande d'accroissement substantiel de leurs contributions, il conviendrait d'envisager la possibilité d'une petite majoration à partir de 1988. On a estimé que 5 pour cent pourraient permettre de constituer une réserve minimum.

Le Comité a demandé au Secrétaire d'informer dès que possible les pays membres de cette proposition, de manière que les délégués à la vingt-septième session soient en mesure de l'examiner.

### Surveillance de l'application des recommandations par les pays membres

Le Secrétaire a présenté les informations reçues sur les suites données par les pays membres aux recommandations de la Commission concernant:

- La manipulation du matériel génétique, et
- Les normes minimum de sécurité dans les laboratoires s'occupant de la fièvre aphteuse.

Il a été convenu que ces informations devraient être complétées et soumises à la vingt-septième session.

Le Comité a estimé qu'il conviendrait de regrouper en un seul volume toutes les recommandations adoptées par la Commission depuis sa fondation; les pays membres disposeraient ainsi d'un document de référence utile.

Date et lieu de la cinquantième session

La date et le lieu de la cinquantième session du Comité exécutif seront discutés à la vingt-septième session de la Commission, qui se tiendra à Rome en avril 1987.

Point 13. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté tel que présenté. Il a été décidé qu'il serait inutile d'inclure des annexes car celles-ci seraient soumises à la vingt-septième session, puis incorporées dans le rapport correspondant.

En prononçant la clôture de la réunion, le Président a remercié les autorités helvétiques de la très chaleureuse hospitalité accordée aux membres du Comité et des excellentes dispositions qu'elles ont prises pour le déroulement de la réunion.

